Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9270149
Centre d'intérêt : 240

Bisson, Louise

Priorité à la jeunesse, passons du discours à l'action : avis au Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la santé et des services sociaux / Conseil permanent de la jeunesse ; [recherche et rédaction, Louise Bisson ; collaboration, Alain Perreault ... et al.]. -- Québec : Le Conseil, 1991.
7 p. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil permanent de la jeunesse du Québec)

ISBN 2-550-22524-4

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Conseil permanent de la jeunesse

Descripteur(s) : Jeune • Jeunesse • Socialisation • Pauvreté • Abandon scolaire • Emploi • Prévention • Politique gouvernementale

Dans son avis, le Conseil fait état de sa vision globale des problèmes sociaux vécus par les jeunes et propose des avenues de solutions fondées sur cette vision. Après avoir défini sa conception de la jeunesse, il identifie quatre principaux facteurs de risque à infléchir en priorité : le processus de socialisation des enfants, la pauvreté croissante des familles et des jeunes, le décrochage scolaire et, enfin, l'emploi. Il propose des mesures de prévention que pourraient mettre en oeuvre le système de santé et de services sociaux et les organismes communautaires. Il fait également part de son intention de contribuer à la concertation des actions gouvernementales en matière de jeunesse.

Type de document :

CONSEIL PERMANENT
DE LA JEUNESSE

AVIS

9270149

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

PRIORITÉ À LA JEUNESSE
PASSONS DU DISCOURS À L'ACTION

AVIS AU GROUPE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES

Ministère de la Santé et des Services sociaux

17 MAI 1991

Conseil permanent de la jeunesse
580, Grande Allée Est
bureau 440
Québec
G1R 2K2

Tél.: (418) 644-9595
1 800 363-1049

Télécopieur: (418) 646-0798

Recherche et rédaction: Louise Bisson

Collaboration: Alain Perreault, président du Conseil
Serge Fleury, vice-président
Suzanne Péloquin, membre
Alain Vigneault, membre
Anupa Bir, membre
Diane Chevalier, membre

Secrétariat: Danielle Tremblay

Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 4e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-22524-4

Introduction

Proposer un avis au «Groupe de travail pour les jeunes» est une autre occasion pour le Conseil permanent de la jeunesse de faire valoir sa vision globale des problèmes sociaux vécus par les jeunes et de promouvoir des avenues de solutions fondées sur cette vision. Des solutions qui commandent, à notre avis, des interventions préventives, souvent bien en amont du système de santé et de services sociaux.

Avant de répondre précisément aux questions soulevées, le Conseil croit important de définir de qui l'on parle lorsqu'on parle de jeunesse au Québec. Les réflexions du Conseil l'ont conduit à élaborer une définition de la jeunesse. Cette définition s'appuie sur la notion de l'atteinte d'un degré satisfaisant d'autonomie individuelle et d'intégration sociale.

Pour le Conseil, la jeunesse correspond à cette étape de la vie où s'effectue graduellement le passage entre l'enfance et le statut d'adulte, de l'état de dépendance envers les parents à celui de l'autonomie individuelle. C'est aussi la transition entre l'école et une participation active à la société et au marché du travail. Mais ce cheminement est variable d'une personne à l'autre. C'est pourquoi, la notion d'âge nous apparaît bien artificielle pour définir la jeunesse. Ainsi, lorsqu'il est question de déterminer une priorité à l'égard de la jeunesse en matière de santé et de services sociaux, le Conseil s'inquiète beaucoup d'un découpage en fonction de l'âge. À notre avis, les interventions privilégiées dans ce contexte devraient englober une définition large de la jeunesse, basée sur l'atteinte de l'autonomie et de l'intégration sociale. Dans cette perspective, on constate vite que, depuis la décennie 1980, tout n'est pas réglé à 18 ans pour nombre de jeunes.

Les facteurs à infléchir en priorité

Sur le continuum pouvant définir la jeunesse, on constate de nombreux «points de rupture» qui viennent entraver et retarder le cheminement vers l'autonomie et l'insertion recherchées par les jeunes. Ces «points de rupture» peuvent être, entre autres, l'échec scolaire, l'abandon des études, le manque d'emploi, la précarité de l'emploi, la pauvreté, l'éclatement familial, la violence familiale, etc.

De l'avis du Conseil, ces «points de rupture» sont autant de facteurs de risque potentiels pour la jeunesse qui peuvent conduire à des situations difficiles mettant en cause la qualité de vie et le bien-être des jeunes qui les vivent et qui résultent en la marginalisation d'une part de plus en plus importante de jeunes; en la création de «deux jeunesses dans une», pour reprendre une image désormais connue.

Le Conseil identifie quatre principaux facteurs de risque sur lesquels il lui apparaît avoir urgence d'agir en priorité.

Un premier facteur a trait au processus de socialisation des enfants. À l'école comme dans la famille, principaux lieux de socialisation, on peut identifier des situations ou des événements qui exposent, dans certains cas, les jeunes au développement de problèmes sociaux. L'éclatement familial mal vécu, la violence familiale, les difficultés et les échecs scolaires répétés sont au nombre de ces situations. Déjà les milieux scolaire et familial apparaissent comme des lieux privilégiés d'intervention.

La pauvreté croissante des familles et des jeunes apparaît aussi comme un facteur de risque déterminant. Les jeunes qui vivent seuls, les jeunes familles, notamment celles qui sont dirigées par une jeune femme, et les enfants de ces familles comptent aujourd'hui parmi les plus pauvres de notre société. Les liens entre les situations de pauvreté et le développement de problèmes sociaux et de santé sont largement documentés, justifiant à eux seuls d'intervenir en priorité sur ce facteur de risque.

L'abandon prématuré des études avant la fin du secondaire, peut également devenir un facteur de risque pour les jeunes qui font un choix souvent piégé puisqu'ils n'en connaissent pas les véritables conséquences à moyen ou long terme. Ce phénomène doit nécessairement questionner l'école, mais aussi le monde du travail et toute la société. N'y a-t-il pas incohérence entre le discours d'une société qui dit devoir relever le défi de la mondialisation des marchés, du virage technologique, du soutien d'une population vieillissante et les timides actions en matière de décrochage scolaire. À l'heure où le diplôme secondaire est reconnu comme une scolarité minimum pour de nombreux emplois non spécialisés, l'absence de diplôme conduit presqu'inéluctablement au travail précaire, au chômage chronique, aux bas salaires, aux conditions de travail médiocres, ... à la pauvreté chronique. Il y a là également urgence d'agir à notre avis.

Conséquemment, la question de l'emploi devient inévitablement majeure au chapitre des facteurs de risque pour les jeunes et les familles. Manque d'emploi, sous-emploi, emplois précaires, instabilité des revenus, faiblesse des revenus, sont autant de caractéristiques du marché du travail dans lequel les jeunes évoluent. Pour les jeunes qui vivent des difficultés importantes à intégrer le marché du travail, c'est être condamné à vivre en marge de la société, c'est être exclu du mécanisme premier d'intégration sociale et de valorisation: le travail. Agir en faveur de l'emploi, c'est agir pour lutter contre la pauvreté, c'est agir pour une meilleure formation, c'est agir pour des conditions de travail plus décentes, c'est agir pour l'autonomie !

La prévention,... quelle prévention ?

Les Audiences publiques sur la jeunesse l'ont en outre largement démontré, les interventions actuelles du système de santé et de services sociaux à l'égard de la jeunesse sont sévèrement critiquées. Les jeunes, comme plusieurs qui interviennent auprès d'eux, sont nombreux à dénoncer l'inefficacité et l'inadaptation des programmes et services du réseau public.

Trop souvent, ces derniers ne tiennent pas compte globalement de leur situation; ils les étiquettent trop facilement selon un problème précis; ils ne permettent pas le développement d'une relation de confiance «significative» avec l'adulte professionnel, à cause notamment du débordement de clientèle; ils les inscrivent sur une liste d'attente ou les obligent à attendre à la semaine suivante pour rencontrer, par exemple, l'infirmière scolaire, celle-ci n'étant pas disponible, puisqu'elle a la charge de trois ou quatre écoles sur son territoire...

Des organismes communautaires oeuvrent aussi auprès de la jeunesse en difficulté et dans le domaine de prévention des problèmes sociaux des jeunes. Ils tentent généralement d'adopter un mode d'intervention plus souple, plus global et offrent des services davantage à la mesure des jeunes et plus proches de leur milieu. Malgré les espoirs que suscite la réforme de la santé sur le plan de la reconnaissance légale et du financement triennal, rien n'indique que les organismes communautaires «jeunesse» bénéficieront de budgets plus élevés, proportionnels à l'importance que la réforme souhaite accorder à la priorité «jeunesse en difficulté».

Pour le Conseil, poser la question du «comment ?» doit d'abord conduire à questionner les pratiques du réseau à l'égard de la jeunesse. Si l'on veut faire de la «jeunesse en difficulté» une priorité, ce dernier doit procéder à une évaluation sérieuse de ses pratiques, en fonction d'objectifs visant d'abord le mieux-être des jeunes. Il faut aussi s'assurer d'une volonté ferme d'apporter les correctifs nécessaires, y compris celle d'allouer les sommes requises en conséquence.

De l'avis du Conseil, une importante remise en question des pratiques du réseau est nécessaire pour atteindre les objectifs de prévention et de réduction des situations difficiles vécues par des jeunes. Le principe de base qui doit guider cette remise en question: intervenir dans et sur le milieu des jeunes. Ce qui veut dire à l'école, auprès de la famille, celle du jeune et celle composée de jeunes, aussi au travail, même dans la rue ou dans les arcades !

Il est clair pour nous, que cela signifie aussi une réaffectation importante et souhaitable des ressources au profit, par exemple, des organismes du milieu oeuvrant auprès des jeunes, des programmes de soutien aux jeunes familles dans les CLSC et des programmes de prévention et de support en milieu scolaire. Car une telle remise en question des pratiques du réseau doit également supposer la reconnaissance de la capacité de support de la communauté et des initiatives issues du milieu, particulièrement des jeunes eux-mêmes.

Conséquemment, il faut aussi être prêt à assumer une reconnaissance concrète, et non seulement théorique ou légale, des actions des organismes communautaires «jeunesse». En d'autres termes, si l'on reconnaît leur expertise et leur compétence à intervenir auprès des jeunes, il faudra aussi leur donner de réels moyens d'agir.

Cette remise en question doit aussi reconnaître la nécessité de la concertation entre les différents niveaux d'intervention, que ce soit l'école, le CLSC, la maison de jeunes, la maison d'hébergement, les services de police, le Centre des services sociaux, etc. Un défi qu'auront à relever les nouvelles régies de la santé et des services sociaux et qui exigera une définition claire des champs d'expertise et d'intervention des organismes communautaires et du réseau.

Par ailleurs, pour le Conseil, il est clair que la prévention et la réduction des problèmes sociaux vécus par les enfants et les jeunes ne sont pas la seule affaire du système de santé et de services sociaux et des interventions qui en découlent tant dans le réseau public que communautaire. Si l'on considère les facteurs de risque identifiés, les solutions devraient bien davantage être initiées en amont des interventions du réseau. On parle donc d'agir directement sur les facteurs de risque, sur les véritables causes des problèmes qui trouvent bien souvent leur source dans l'environnement socio-économique et affectif et dans les conditions de vie des jeunes concernés.

Mais, agir de la sorte nécessite des choix fermes, sans quoi les interventions du système de santé et des services sociaux, y compris celles des organismes communautaires, demeureront toujours trop réactives, et le deviendront de plus en plus, compte tenu de la croissance de phénomènes sociaux comme la violence ou la pauvreté auxquels les jeunes sont confrontés. Ces situations engendront forcément un alourdissement des clientèles, d'ailleurs déjà noté, et des pressions croissantes sur le système, et ce, malgré la meilleure volonté de tous les intervenants et intervenantes.

Des choix politiques, économiques et sociaux sont donc nécessaires. En faveur d'abord, de l'emploi et de la lutte à la pauvreté, de manière à agir sur les conditions économiques des jeunes et de leurs familles. Des choix pour un système d'éducation plus supportant pour tous les élèves. Des choix aussi quant à la priorité à accorder à la jeunesse dans une société qui ne semble pas vouloir se responsabiliser collectivement pour sa jeunesse, puisque justement cette société a fait le choix de miser davantage sur la responsabilité individuelle de chacune et chacun à faire son chemin dans la vie. Qui blâme-t-on quand un jeune ne réussit pas tout à fait comme prévu ? Mais a-t-il eu droit à tout le soutien qui aurait pu l'aider à cheminer autrement ? Avec un nombre de jeunes toujours à la baisse, le Québec d'aujourd'hui et de demain a-t-il les moyens de laisser tomber ceux et celles qui sont susceptibles de connaître ou connaissent déjà leur part de problèmes ?

C'est pourquoi, de l'avis du Conseil, déterminer une priorité à l'égard de la jeunesse comme on entend le faire à la faveur de la réforme de la santé et de l'élaboration d'une politique québécoise de santé et de bien-être, cela doit aussi signifier pour le gouvernement de s'engager dans une stratégie globale qui fera notamment de la concertation des actions gouvernementales en matière de jeunesse, une priorité. Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne pourra réussir dans sa mission prioritaire à l'égard de la jeunesse en difficulté et de la prévention des situations difficiles, si les autres ministères ne se donnent pas aussi

une mission prioritaire visant à favoriser, par leurs politiques et programmes à l'endroit de la jeunesse, l'atteinte de l'autonomie de même qu'à faciliter leur insertion sociale et professionnelle et leur participation active à la société.

La contribution du Conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse a pour rôle de conseiller le ministre responsable sur les questions relatives à la jeunesse. Il voit son action dans la promotion de l'apport des jeunes à la société et dans la défense de leurs besoins et intérêts. À ce titre, il a le souci de vouloir refléter le plus adéquatement possible les réalités des jeunes et de tenter de les transmettre aux personnes et instances concernées, notamment le gouvernement québécois.

Le Conseil a l'intention d'être un ardent promoteur de la concertation des actions gouvernementales en matière de jeunesse. À son avis, l'absence d'une telle concertation indique que la jeunesse ne constitue pas réellement une priorité au sein du gouvernement québécois. Par le biais de l'urgence d'agir sur la prévention des problèmes sociaux vécus par les jeunes, il est possible que se dessine une certaine priorité à l'égard de la jeunesse. Toutefois, pour le Conseil, le succès d'une telle entreprise résiderait dans la définition d'une stratégie gouvernementale globale en faveur de la jeunesse, qui impliquerait les principaux acteurs ministériels, notamment en matière d'emploi, de sécurité du revenu, d'éducation, et de santé et services sociaux.

Considérant son rôle de conseiller du ministre responsable de la jeunesse, le Conseil souhaite être au nombre des partenaires qui participeront à la définition d'une telle stratégie globale et ainsi, assurer aux jeunes voix au chapitre.

COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Les membres

PERREAULT, Alain
Président
Québec

FLEURY, Serge
Vice-président
Québec

SIMARD, Hélène
Vice-présidente
Sainte-Foy

BETTS, Michael
Pointe-Lebel

BIR, Anupa
Montréal

BOUCHER, Guylaine
St-Cyrille de l'Islet

CHEVALIER, Diane
Notre-Dame-du-Nord

D'AMOURS, Gilles
Cacouna

DUVAL, Charles
St-Roch de l'Achigan

GAGNON, Hélène
Montréal

GRÉGOIRE, Marie
Le Gardeur

PÉLOQUIN, Suzanne
Québec

PILOTE, Marcia
Boucherville

VIGNEAULT, Alain
Thetford Sud

VOLLANT, Gloria
Chicoutimi

Le secrétaire général

D'AMOURS, Yvan
Ancienne-Lorette